



PRÉFET DU HAUT-RHIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le 9 février 2022

SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DES ENQUÊTES PUBLIQUES ET DES
INSTALLATIONS CLASSÉES

Affaire suivie par : M. Etienne SPETTEL et Joël
ROBERT

Tél. : 03 89 29 22 23 et 03 89 29 22 06

pref-bepic@haut-rhin.gouv.fr

Compte-rendu du comité de suivi local du site PCUK à Wintzenheim Réunion du 6 décembre 2021

1. Liste des présents

Ce comité de suivi local (CSL) s'est déroulé sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Geney, secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin en présence de :

- Monsieur Franck Le Moing, ADEME ;
- Monsieur Sébastien Codina, DREAL ;
- Monsieur Jérémie Heintz, DREAL ;
- Madame Chloé Riehl, DDT ;
- Madame Clarisse Schichtel, ARS ;
- Monsieur Serge Nicole, Maire de Wintzenheim;
- Monsieur Dominique Hebold, adjoint au maire de Wintzenheim
- Monsieur Dominique Klein, Alsace Nature ;
- Monsieur Claude Muller, expert ;
- Monsieur Jean-Claude Uring, représentant le collectif des habitants « Lotissement du Hohlandsbourg, village alsacien et Hansi » ;
- Madame Cécile Le Moing, établissement public foncier d'Alsace ;
- Monsieur Franck Jost, directeur de l'environnement et du plan climat à la mairie de Colmar ;
- Monsieur Jean-Paul Roth, président de l'association Tiefenbach Environnement ;
- Monsieur Joël Robert, BEPIC, préfecture ;
- Monsieur Etienne Spettel, SCPPAT, préfecture.

2. Introduction du secrétaire général

Le secrétaire général rappelle que la 1^{ère} réunion du comité de suivi local a eu lieu le 6 juillet 2021. En ce mois de décembre, les 3 comités de suivi locaux se sont réunis.

Un COPIL est programmé le 13 décembre 2021.

3. Déroulé de l'ordre du jour (cf poweprpoint ci-joint)

La présentation du site et les réponses aux différentes questions sont faites conjointement par la DREAL et l'ADEME.

Les principales actions menées sont présentées et notamment :

- la prise d'arrêtés préfectoraux le 15 septembre 2021
- la validation de l'intervention de l'ADEME par le comité technique sites et sols pollués (composé des membres du ministère, d'associations (Robin des bois), BEREST ...)
- la mise en place de blocs anti-effraction
- la 4ème campagne de surveillance des eaux souterraines

M. Nicole indique que des personnes se promènent toujours sur le site, à pied. Il n'y a plus de véhicules, ce qui était l'objectif de la pose de blocs-béton.

M. Uring regrette vivement de ne pas avoir été entendu quant à la proposition de pose des blocs. Il considère ainsi que c'est un mauvais départ dans le suivi de ce dossier.

M. Heintz rappelle que l'objectif de ces blocs, c'est la protection du confinement. Les propositions des riverains ont été remontées à M. le préfet.

M. le secrétaire général insiste sur le fait qu'il y a eu une phase de consultation, d'échanges et in fine, M. le préfet a arbitré en décidant de maintenir la proposition initiale. Il est rappelé qu'il n'y a pas de co-gestion sur ce dossier.

M. Le Moing présente les actions à mener :

- Réalisation d'un état des lieux initial avant travaux (T0) sur les gaz du sol. Des forages de 2 m de profondeur seront réalisés, afin de vérifier qu'il n'y a pas de remobilisation des polluants sous forme volatile. Les piézaires seront installés à proximité des habitations en aval hydraulique du confinement et seront conservés pendant et après les travaux afin d'assurer un réseau de points « sentinelles » couvrant les habitations riveraines.
- surveillance des eaux souterraines : M. Le Moing explique que 2 campagnes ont eu lieu en 2021 (hautes eaux et basses eaux). Il présente les résultats sur des cartes.
 - o A une question de M. Klein, M. Le Moing précise que les prélèvements d'eaux souterraines se font entre 12 et 20 m de profondeur. La pollution est répartie sur toute la colonne d'eau. La recherche de phase plongeante pourra éventuellement être envisagée dans le cadre de la maîtrise d'œuvre des futurs travaux (création d'autre(s) forage(s) ?
- Un point est à surveiller (le 236). En effet, il y a un rebond de concentrations au niveau de ce forage. Sinon, les mesures indiquent que le périmètre de restriction d'usage des eaux souterraines est adapté et que l'extension du panache de composé est stable.
- A une question de M. Nicole, M. Heintz précise qu'un piézomètre est placé entre la décharge LIGIBEL et le site confiné PCUK. Les Hexachlorocyclohexanes (HCH) dont le lindane n'y sont pas détectés.

M. Le Moing indique que 2 x 2 campagnes de prélèvements des eaux souterraines sont encore programmées en 2022 et 2023. Par ailleurs, durant les travaux d'excavation, la fréquence des campagnes de prélèvements sera plus resserrée.

Concernant les propositions de techniques de remédiation du dépôt: M. le secrétaire général remercie le collectif d'avoir adressé ces propositions.

M. Uring indique que ce domaine est complexe. Il existe, a priori, d'autres possibilités de remédiation que l'excavation. Tout dépend de la nature des produits, des concentrations. Il demande que tout soit étudié sérieusement et en prenant son temps. En effet, l'excavation, cela marche, mais cela génère beaucoup de nuisances et il faudra travailler pour trouver des moyens de les limiter.

Il pense que le premier travail à faire, c'est une cartographie précise du massif de déchets dangereux.

M. Heintz fait un constat : 700 tonnes de produit purs ont été enfouis a priori. Si les analyses le confirment, la seule solution semble être l'excavation. Par ailleurs, il rappelle que la lettre de mission est l'enlèvement des déchets. La caractérisation du massif est la 1ère étape à réaliser.

M. Uring insiste et demande que des contacts soient pris ailleurs en Europe, pour étudier sérieusement toute moyen de dépollution pour le site. Si l'excavation est mise en œuvre, il faudra trouver des solutions mécaniques douces et tenir compte des risques (séisme ...). Il faudra expliquer le choix retenu et présenter objectivement toutes les solutions envisagées et pourquoi elles n'ont pas été retenues.

Il illustre ses propos :

- si une tente sous dépression est installée, envisager plutôt un raccordement au réseau électrique que d'installer des groupes électrogènes
- selon la forme du lindane (poudre, aggloméré), il conviendra peut-être d'envisager d'autre moyen de retrait qu'une pelleteuse

M. Muller a une expérience similaire sur un site à Huningue. Il indique que d'autres solutions que l'excavation avaient été recherchées durant la phase d'étude sur 7 ans.

Il indique que beaucoup de projets existent dans ce domaine. Un séminaire a eu lieu à Bruxelles récemment et un consortium est mandaté pour faire une étude sur les sites pollués au lindane.

M. le secrétaire général indique un point de convergence pour tous : M. le préfet sera attentif pour expliquer pourquoi telle solution a été retenue et pas les autres. L'objectif est de remédier ce site.

M. Uring précise que si l'excavation est la solution retenue, il faudra trouver les bonnes solutions pour réduire les nuisances. Il suggère de mettre en œuvre des moyens mécaniques plus doux que des pelleteuses par exemple.

M. Heintz note qu'une surveillance sera assurée sur le chantier, pour vérifier que la pollution ne soit pas remobilisée. De plus, des analyses hebdomadaires seront réalisées (air, eaux souterraines, rejet ...).

Par ailleurs, il ne s'agira pas de faire de l'expérimental au risque de connaître des dérapages. Innover, pourquoi pas, mais il faudra être attentif sur les solutions proposées. Un tel chantier va attirer des entreprises de pays voisins, sachant traiter de tel site pollué.

M. Le Moing reprecise certains points :

- ce sera une operation exemplaire;
- le cahier des charges prendra en compte les differentes contraintes quant :
 - à la protection des riverains et des milieux (quant aux nuisances du chantier),
 - à la surveillance permanente du site, pour éviter le vandalisme,
 - tout comme sur la problématique des risques naturels du secteur;
 - Les problématiques géotechniques,

Il faudra refaire des sondages du site, pour bien identifier la zone impactée (en profondeur et en superficie)

M. le secrétaire général indique que le candidat retenu aura des obligations de résultats, et notamment la protection des personnes et du milieu. Quant à la méthodologie retenue, cela relève de la responsabilité des candidats à la maîtrise d'œuvre.

M. le maire de Wintzenheim attache une importance sur le suivi du chantier le moment venu. Il faudra y être très attentif. Il s'interroge également sur l'impact de la décharge Ligibel sur la présence de lindane dans le secteur.

MM. Heintz et Le Moing indiquent que des points de surveillance existent entre la décharge Ligibel et le site PCUK permettant de confirmer que la décharge ne contribue pas à la pollution au HCH des milieux.

M. le secrétaire général propose des pistes de travail pour le suivi de chantier :

- les aspects techniques seront encadrés
- pour la communication : il faudra convenir de se voir régulièrement (tous les trimestres), au sein d'un comité de suivi du chantier. de plus, une feuille d'information régulière à l'endroit des riverains peut être envisagée. Et si nécessaire, des réunions d'information destinée à la population pourront être organisées.

M. le maire de Wintzenheim trouve très intéressant la lettre d'information régulière. Il propose que cette lettre soit également adressée aux habitants de Logelbach.

M. Klein relève que le seul but, c'est le bien commun, à savoir la protection de l'eau. Alsace Nature souhaite que ce site soit dépollué dans les meilleures conditions possibles.

M. Uring souhaite savoir s'il peut avoir une information sur les retours d'expérience. Il note que, sauf si la solution est déjà retenue, le planning prévisionnel lui semble très contraint, notamment s'il faut faire du contradictoire. Il propose un accroissement des délais.

M. le maire de Wintzenheim pense également que le planning sera difficile à tenir.

M. Le Moing précise que le planning affiché est prévisionnel. Une fois le maître d'œuvre choisi, un planning plus précis sera établi.

Concernant la communication, il est précisé que pour le moment, les informations sont sur le site de la DREAL. Par après, un site dédié sera mis en place, sous l'égide d'une agence spécialisée dans la communication mandatée par l'ADEME. Des lettres d'information seront également réalisées.

M. le secrétaire général indique que les différents vecteurs de communication mis en place ont pour but d'informer la population, au plus juste. Après, nul ne sait si le public va s'y intéresser. Au-delà du contenu, il faut veiller à avoir un bon maillage dans la communication. Il pense qu'il faut un lien avec le site internet de la préfecture, avec la mairie de Wintzenheim, l'ARS, en plus du site dédié.

M. Uring souhaite que le site dédié soit le plus lisible possible. Il faut être transparent et pédagogue. Il faudra retenir une agence spécialisée et capable de fournir ce travail.

M. Heintz estime que les résultats fournis devront être commentés, et non bruts. Si des données dépassent les seuils réglementaires, il faudra les vérifier, avant d'inquiéter le public.

M. Muller précise que des nuisances olfactives seront présentes. Ce sera très important de dire que ce n'est pas dangereux.

M. Klein se pose la question de l'avenir de ce site, qui sera dépollué. Pour lui, cela devient un bien commun et il est hors de question que des personnes en tirent profit, par de la spéculation foncière. Il demande si l'Etat ne peut pas acquérir ce type de site par l'expropriation.

M. le secrétaire général lui précise que l'expropriation répond à un encadrement juridique précis.

M. le Moing confirme que la maîtrise foncière, et la définition des usages futurs sont des enjeux importants car les objectifs de dépollution sont liés aux conditions d'usage.

M. le secrétaire général remercie les participants, et note l'état d'esprit ouvert et constructif, apaisé. L'objectif commun est le suivant : ce site doit être dépollué et l'usage futur doit être défini collectivement.

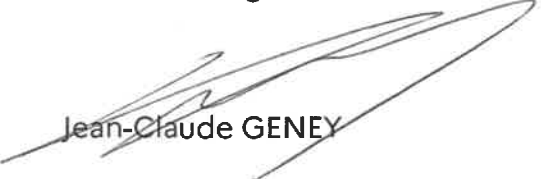
A une question sur le responsable de la pollution, M. Heintz précise que le propriétaire est différent de l'exploitant. Pour ce site, l'exploitant, c'est PUCK et cette société n'existe plus. Il relève que sur les 3 sites retenus pour être dépollués, il n'existe plus d'exploitant.

Le débat porte ensuite sur le futur du site.

Mme Riehl précise que le PLU actuellement applicable (celui de 2005) définit le secteur en terrains agricoles. Mais comme le PLU de 2019 a été annulé, le PLU va devoir évoluer.

Une dernière question se pose : faudra-t-il réaliser une évaluation environnementale pour réaliser la dépollution ? Les services de l'Etat vont étudier cette question pour y apporter une réponse claire.

Le secrétaire général



Jean-Claude GENEY

